

HONORAIRES AGENCE T.T.C. MAXIMUM

TRANSACTION (Appartement- Maison - Murs commerciaux)

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Supérieur à 700.000€		Forfait 4% sur le prix Net Vendeur
De 500.001 € à 700.000€	15.000€	Plus 2,1% sur la partie supérieure à 50000€
De 400.001 € à 500.000€	13.000€	Plus 2,5% sur la partie supérieure à 50000€
De 250.001 € à 400.000€	10.000€	Plus 3% sur la partie supérieure à 50000€
De 100.001 € à 250.000 €	7 000 €	Plus 4,5% sur la partie supérieure à 50000€
De 50.001€ à 100.000 €	6.000€	Plus 5,5% sur la partie supérieure à 50000€
Inférieur à 50.000€		Forfait minimum de 6000€ TTC

Garage – Stationnement - Terrain

10% avec un forfait minimum de 1500€

ESTIMATION

Mise en vente par l'agence:	Gratuite
Pour Succession (avec remise du dossier):	190 € T.T.C

LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES LOCATAIRE T.T.C.

Honoraires de visite	10 € TTC du m ² zone tendue
Honoraires de constitution de dossier	8 € TTC du m ² zone détendue
Honoraires de rédaction du bail	
Honoraires état des lieux	3 € TTC du m ²

HONORAIRES PROPRIETAIRE T.T.C.

Honoraires de visite	10 € TTC du m ² zone tendue
Honoraires de constitution de dossier	8 € TTC du m ² zone détendue
Honoraires de rédaction du bail	
Honoraires état des lieux	3 € TTC du m ²

GESTION LOCATIVE

Prestation à la Charge du Bailleur applicables sur les sommes encaissées du Locataire

Mandat de gestion: 6 % HT (soit 7,20 T.T.C.) du loyer Charges Incluses

HONORAIRES APPLICABLES A PARTIR DU 01/04/2023 SELON T.V.A. EN VIGUEUR à 20%

MADY IMMO 34 SAS au capital de 145.000€ - Siège social: Les Allées de l'Europe 34990 Juvignac. Sites secondaires: 1 Place Renaudel 34080 Montpellier ; 401, rue Léon Blum 34000 Montpellier. juvignac@guyhoquet.com R.C.S. Montpellier 791 627 540 Caisse de Garantie: Compagnie Européenne De Garanties et Cautions. 16, rue Hoche tour KUPKA 92919 La Défense, Carte Professionnelle Montpellier CPI 34022018000025227 délivrée par la CCI de l'Hérault N° DE TVA intracommunautaire FR 10 791627540

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Notre agence répond aux obligations légales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Article L.561-2 et R.561-21 et suivants du code monétaire et financier)